

CHARTRE QUALITASS IMMO

ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES SIGNATAIRES

Les entreprises signataires de la charte Qualitass Immo s'engagent, de façon générale grâce à leurs interventions, à réaliser des prestations conformes et efficaces permettant d'apporter la satisfaction client tout en préservant la salubrité, la santé et la sécurité des intervenants et des occupants.

Elles s'engagent à :

- **Etre titulaires de QUALITASS** ; qualification professionnelle de la branche de l'assainissement et de la maintenance industrielle visant à assurer les démarches de qualité et de sécurité des travaux effectués et entre autre :
 - 1) Satisfaire à la demande client et aux exigences réglementaires
 - 2) Mettre en place, entretenir et améliorer l'organisation de l'entreprise
 - 3) Préserver les personnes et l'environnement
 - 4) Améliorer les résultats Qualité-Sécurité-Environnement
- **Répondre aux exigences spécifiques de l'immobilier** pour les travaux concernant l'Hygiène Immobilière :
 - 1) Contribuer à la protection des locaux et à la lutte contre l'insalubrité dans le cadre des réglementations spécifiques, entre autre le Règlement Sanitaire Départemental
 - 2) Disposer d'un service d'urgence
 - 3) Assurer l'information des tiers pour leur protection et celle de leurs locaux
 - 4) N'utiliser que des produits dont l'usage est autorisé, disposer des Fiches de Données Sécurité correspondantes et les stocker conformément à la réglementation en vigueur
 - 5) Former le personnel et l'habiliter ou le certifier si nécessaire en veillant particulièrement à son suivi médical et le doter de tous les moyens pour sa protection
 - 6) Utiliser du matériel en état de conformité et en adéquation avec les prestations demandées
 - 7) Assurer la traçabilité d'élimination des déchets
 - 8) Disposer de modes opératoires écrits pour chacune des activités, les évaluer régulièrement, et les porter à connaissance des intervenants

Fait à :

le :

L'ADHERENT

LE PRESIDENT DE LA FNSA